



ELECTIONS A LA MUTUELLE GENERALE 13

LE VOTE CGT

DECISIF POUR SE FAIRE ENTENDRE

Les adhérents de la Mutuelle Générale des Bouches du Rhône (fonctionnaires actifs et retraités de la poste et des télécoms) vont être consultés pour élire leurs représentants au comité de section 13.

Ce vote (tiers renouvelable) s'effectuera par correspondance

Entre le 22/11 et le 3/12/2014.

6 postes sont à pourvoir pour un mandat de 9 ans.

Actuellement sur 19 membres au comité de section, il y a 3 élus CGT.

Dans le même temps, une assemblée extraordinaire de la mutuelle prévue le 13 décembre 2014, devra se prononcer sur un projet de partenariat avec le groupe Malakoff-Médéric, institut de prévoyance dont les critères de rentabilité sont plus de mise que les principes mutualistes.

Qu'est ce qu'une mutuelle ?

Qu'est ce qu'un institut de prévoyance ?

La philosophie mutualiste consiste en la mise en commun des moyens de chacun dans le but, non lucratif et non commercial pour faire face aux aléas de santé. Cela sous-tend un système de collecte financier qui est indépendant du risque individuel à couvrir. Les mutuelles appartiennent à leurs adhérents dans les comités de section.

Un institut de prévoyance (IP) est géré et créé par des partenaires sociaux (syndicats professionnels d'une entreprise, d'une ou plusieurs branches d'activité). Son conseil d'administration est constitué à part égale des représentants des salariés et **des représentants patronaux.**

La mutuelle générale = errance hasardeuse ou volontaire ?

D'un premier décrochage aux notions originelles d'universalité, de solidarité et de salaires socialisés avec l'apparition de 4 niveaux de protections (I, II, II bis, III).+ cotisations ajustées en fonction de paramètres (âge, consommation de médicaments...), la mutuelle générale veut à présent s'allier avec le groupe Malakoff-Médéric dont la philosophie première est la rentabilité en matière de prévoyance, complémentaire santé, retraite complémentaire.

Ces regroupements sont la conséquence de l'ANI (Accord National Interprofessionnel) de janvier 2013 que la CGT a combattu et combat toujours avec notamment une reconnaissance de la Mutualité Française.

La mutuelle générale s'égare sur les chemins de l'assurantiel. Pourquoi ne pas rechercher des partenariats avec d'autres mutuelles ?

Les retraités qui par leurs cotisations ont fondé la mutuelle se trouvent piégés par la mise en place de contrats de groupe. (Contractuels, fonctionnaires de la poste). Leurs cotisations augmentent d'années en années. Beaucoup renoncent ou retardent les soins.

Pourtant un texte de loi de la Fonction Publique permet la participation des employeurs à la cotisation de la complémentaire santé des fonctionnaires actifs ou retraités.

Mais cela est resté lettre morte pour les retraités.

Le pilier de notre protection sociale est la sécurité sociale, créée en 1945, son principe d'universalité : chaque salarié, chaque retraité a droit à la sécurité sociale en cotisant selon ses moyens et est bénéficiaire à ce titre des prestations qu'il reçoit en fonction de ses besoins.

La mutuelle est un complément ↗ elle doit le rester.

Il manque 11 milliards dans les caisses de la Sécu ↗ parallèlement la cour des comptes chiffre les fraudes patronales à 25 milliards, sans compter les cadeaux fiscaux.

Pour la CGT c'est dans le secteur de l'économie sociale régie par le code de la mutualité qu'il faut chercher les partenariats.

Les mutualistes doivent être consultés. Leur intervention est indispensable.

Rien n'est fatal.

**Votez et faites voter pour les 6 candidats CGT
(ne doit rester sur le bulletin de vote que les 6 noms CGT, les autres doivent être barrés).**

**Vote par correspondance du
22 novembre au 3 décembre 2014.**

VOICI LES CANDIDATS PRÉSENTÉS PAR LA CGT :

- **Danièle GARIC et Alain OLIER d'Orange,**
- **Michel FRANCHI et Robert GUIISO de La Poste,**
- **Edith DUPRE et Brigitte ESPAZE de la Banque Postale**